

Calendrier

Dates d'inscription et de sélection

- Sélection initiale :
 - **Date limite de dépôt de dossier :**
Lundi 24 octobre 2016
 - **Vérification des Exigences Préalables :**
Lundi 7 novembre 2016
 - **Sélections :**
Mercredi 9 et jeudi 10 novembre 2016
- Sélection complémentaire :
 - **Date limite de dépôt de dossier :**
Lundi 21 novembre 2016
 - **Vérification des Exigences Préalables :**
Lundi 5 décembre 2016
 - **Sélections :**
Jeudi 8 et vendredi 9 décembre 2016

Horaires de la formation

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Informations complémentaires

Planning détaillé et dossier d'inscription :

www.trajectoire-formation.com

Pour des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter :

christophe.formentel@trajectoire-formation.com

ou Tél. 03 81 96 70 92

Venir à la Fédération des Œuvres Laïques :

- Depuis la gare SNCF de Vesoul : 5 minutes à pied
- Depuis la mairie de Vesoul : 10 minutes à pied

Formation proposée avec le partenariat de :



Formation proposée avec le concours de :



région **BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**



Conception : Service Communication de Trajectoire Formation

Formation

Animateur professionnel

Animation Sociale

BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport homologué de niveau IV (Baccalauréat)

Formation en alternance

Du 16 janvier au 19 octobre 2017

A Vesoul

FORMATION

TRAJECTOIRE

Objectifs

La formation BP JEPS prépare au métier d'animateur social.

Cette formation vise à acquérir ou renforcer ses compétences à :

- établir une relation pédagogique adaptée au public,
- concevoir des projets d'animation,
- développer la relation sociale.

L'animateur social intervient auprès de publics en situation de fragilisation, de handicap ou de perte d'autonomie.

Métiers et employeurs potentiels, par exemple :

- Animateur référent familles,
- Animateur public personnes âgées,
- Animateur public en situation de handicap,
- Animateur public en insertion sociale.

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations, de collectivités locales, d'accueil de loisirs, de regroupements intercommunaux, d'instituts spécialisés, dans le secteur médico-social, de la gérontologie, du travail social, de l'animation.

Qui peut accéder à la formation ?

Cette formation est ouverte à toute personne (salarié, contrat d'avenir, demandeur d'emploi...) possédant 6 mois d'expérience dans l'animation, ou un DE AVS, ou un DP AS, ou un DE AMP, ou un BAPAAT, ou un CAP Petite Enfance, ou un CAP CSS, ou un BEPA SP, ou le titre professionnel agent de médiation, information, services.

Quelles sont les épreuves d'admission en formation ?

Une épreuve de Vérification des Exigences Préalables valide les pré-requis avant les sélections.

L'admission en formation est décidée à l'issue :

- de la sélection préalable : un entretien sur la base du dossier établi par le candidat retraçant son expérience et explicitant ses motivations,
- de la sélection complémentaire : une étude de cas (épreuve de 2h sur table) et un entretien.

Contenus

En centre de formation : 686 h - 98 jours

En stage pratique : 658 h - 94 jours

La progression pédagogique s'articule autour des 4 modules suivants, en lien avec le stage pratique :

Module 1 – Technique, action et projet d'animation - UC 3, 5, 8 et 9 :

En centre de formation :

- préparer et monter un projet s'appuyant sur des actions d'animation visant l'expression et l'autonomie de la personne, utiliser des techniques d'animation adaptées aux différents publics

En stage pratique :

- concevoir un projet s'appuyant sur le projet de la structure

Module 2 – Les publics de l'animation sociale - UC 2 et 6 :

En centre de formation :

- connaître les différents publics et leurs caractéristiques, préparer des animations adaptées aux publics

En stage pratique :

- observer, mener et analyser des séances d'animation

Module 3 – Environnement socio-professionnel - UC 4 et 7 :

En centre de formation :

- comprendre le champ de l'action sociale, connaître la réglementation

En stage pratique :

- découvrir et comprendre le territoire et l'environnement de la structure

Module 4 – Participation et communication - UC 1 et 10 :

En centre de formation :

- connaître les différents outils de communication, notamment via le numérique, découvrir les méthodes et outils de démarches collaboratives

En stage pratique :

- utiliser les outils de communication, comprendre et analyser les pratiques de démarches participatives

Coût de la formation

- **Coût total de la formation : 6 547 €**

Comprenant 30 € de frais de dossier

Coût horaire de la formation : 9,50 €

- **Coût pour le cursus en modulaire :**

30€ de frais de dossier - Coût horaire : 10,50 €.

Le positionnement est obligatoire - durée : 35 heures - coût : 367,50 €.

- UC1 (91 heures) : 955,50 €
- UC2 (56 heures) : 588,00 €
- UC3 (56 heures) : 588,00 €
- UC4 (49 heures) : 514,50 €
- UC5 (56 heures) : 588,00 €
- UC6 (56 heures) : 588,00 €
- UC7 (42 heures) : 441,00 €
- UC8 (63 heures) : 661,50 €
- UC9 (70 heures) : 735,00 €
- UC10 (42 heures) : 441,00 €
- Démarche formative (70 heures) : 735,00 €

Suivant le statut du stagiaire, différentes prises en charge du coût de formation sont envisageables (employeurs, Conseil Régional, ...). Nous contacter pour plus d'informations.

En cohérence avec la réforme de la formation professionnelle cette formation est éligible au Compte Personnel de Formation.

Organisation de la formation

Un positionnement permet la définition d'un parcours individualisé et éventuellement un suivi de formation modulaire sur plusieurs années.

Des journées de formation sont susceptibles de se dérouler dans d'autres lieux en Franche-Comté.